

COMMUNE DE MARCHEMORET
COMPT E - R E N D U S O M M A I R E

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9	L'an deux mil vingt-deux, le 22 janvier à 11h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, pour assurer la tenue de la réunion dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, s'est réuni à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de Marchémoret en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire,
Date de Convocation 04 / 01 / 2022	<u>Etaient présents</u> : Mrs DURAND Jean-Louis, GIRARD David, Mme TRAVERS Aurore, Mrs NADOTTI Cédric, DUBIEF David, COURBEBASSE Christian, MARLEIX Gilles,
Date d'affichage 18 / 01 / 2022	<u>Excusés</u> : Mme THOUVENIN Séverine, Mr MARTINIE Antoine, Mme GALLINA Laetitia, Mr MOUSSA Taki, Mme MULLER Stéphanie, Mr GROSJEAN Daniel <u>Excusé représenté</u> : Monsieur Patrick MARY donne pouvoir à Monsieur Jean- Louis DURAND <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur David GIRARD

La séance est ouverte à 11h35.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée du Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

* MODIFICATION DE LA DURÉE HEBDOMADAIRE D'UN AGENT SOCIAL TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 27 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des délégations consenties au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des deux décisions prises dans le cadre de ses délégations :

* DM N° 11-2021 : Encaissement du chèque de 69.072,60 Euros émis par ALLIANZ Banque pour le remboursement du sinistre concernant les infiltrations dans le local technique et les toilettes handicapés côté maternelle – Groupe Scolaire Yves DUTEIL.

Encaissement du chèque de 69.072,60 € au chapitre 7788 Produits exceptionnels.

* DM N° 12-2021 : Encaissement du chèque de 2377,14 Euros émis par GROUPAMA – BNP PARIBAS pour le remboursement du sinistre suite aux dégâts des eaux survenu le 26 octobre 2021 à la mairie.

Encaissement du chèque de 2377,14 € au chapitre 7788 Produits exceptionnels.

Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, notamment concernant :

Le montant maximal des crédits ouverts est de 36.185,26 € € permettant d'engager, de liquider et de mandater des dépenses de la section d'investissement aux opérations suivantes :

* Opération 30 – Groupe scolaire - chapitre 23

* Opération 11 – Salle polyvalente - chapitre 23

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Convention d'adhésion aux missions facultatives du Centre de Gestion de Seine et Marne – Année 2022

Monsieur le Maire propose d'adhérer aux missions facultatives du CDG 77 en signant une convention qui donne accès à un grand nombre de prestations : conseils statutaires sur la carrière du fonctionnaire, bilan professionnel, gestion prévisionnelle (emplois, effectifs et des compétences).

Monsieur le Maire précise que le personnel communal de la filière administrative a des connaissances concernant la gestion du personnel mais que pour certains domaines cela nécessite une certaine expertise. Monsieur le Maire informe que l'adhésion permet au Centre de Gestion d'être partenaire au quotidien des collectivités territoriales. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne a développé au fil des années des missions facultatives de conseil, d'assistance et de formation relatives à la gestion et l'accompagnement du personnel territorial. Cette complémentarité fait du Centre de gestion un pôle de compétences juridiques, techniques à la disposition de la commune et accompagne au quotidien le personnel dans la gestion de ses agents.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs (au 1^{er} janvier 2022)

Considérant les différents mouvements au sein du personnel communal, Monsieur le Maire signale que le tableau des effectifs se voit modifié et en donne lecture, comme suit :

Voir tableau ci-dessous :

Cadre d'emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Adjoint administratif principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	35 heures
Filière Technique			
Adjoint technique territorial	C	1	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	25 heures 44
Filière Animation			
Adjoint d'animation principal 2 ^e classe	C	1	35 heures
Adjoint d'animation territorial	C	1	35 heures
Filière médico-sociale			
Agent Social territorial	C	1	24 heures
TOTAL		7	

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Listes des emplois dont la mission implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et complémentaires – Catégorie C

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service de gestion comptable de Meaux réalise chaque année un contrôle interne, à posteriori, des fiches de paie des agents des collectivités territoriales sur le thème des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires.

Monsieur le Maire propose de fixer la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et complémentaires pour les agents catégorie C, comme suit :

- Emplois de la filière administrative (Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ; Adjoint Administratif Territorial)
- Emplois de la filière animation (Adjoint d'Animation Principal 2^{ème} classe ; Adjoint d'Animation Territorial)
- Emplois de la filière technique (Adjoint Technique Territorial)
- Emplois de la filière sociale (Agent Social Territorial)

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Personnel communal : Mise en place du RIFSEEP pour la filière sociale

Monsieur le Maire propose de mettre en place le RIFSEEP pour la filière sociale au même titre que pour les filières administrative, d'animation et de la technique constitué de l'IFSE (Indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise) et du CIA (complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir) à la place du régime indemnitaire actuel selon le décret du 20 mai 2014, qui sera attribué aux agents en fonction du cadre d'emploi et selon des critères professionnels réglementaires. Les montants plafonnés seront déterminés en fonction de groupes définis et évolueront selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires d'Etat.

Le Complément Indemnitaire Annuel est une réintroduction de la modulation des primes. Une enveloppe est répartie en fonction des compétences.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Révision du contrat d'entretien Hellin Cuisines – Groupe Scolaire et salle polyvalente

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les contrats d'entretien n° 21.070 et 21.038 signés auprès de la société Hellin Cuisines pour l'entretien du matériel chaud-froid-laverie-auxiliaire-traitement de l'eau – ventilation au Groupe Scolaire Yves DUTEIL et l'entretien des équipements chaud-froid de la salle polyvalente ont été annulés et remplacés par le contrat n° 22.042 – Contrat d'entretien Groupe Scolaire / Salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, après concertation de l'assemblée, il a été convenu de contacter la société Hellin Cuisines pour savoir s'il était possible de regrouper les deux contrats afin d'éviter deux déplacements de la part de la société et ainsi réduire le montant total du contrat.

Monsieur le Maire informe que la société Hellin Cuisines nous a transmis un nouveau contrat en date du 9 décembre 2021 avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2022.

Contrat proposé pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, d'un montant annuel de 976,00 € HT x 1 visite et sera imputé au budget 2022.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif en DSP

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en date du 30 septembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France a pris acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) Assainissement collectif en DSP pour l'exercice 2020.

En application de l'article L. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, ce rapport doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres concernées.

Le rapport étant volumineux, le lien pour consulter le rapport sur le site <http://www.cc-pmf.fr/fr/deliberations> a été envoyé à tous les membres du conseil municipal en date du 6 janvier 2022.

En conclusion, Monsieur a présenté le rapport et les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Modification de la durée hebdomadaire d'un agent social territorial à temps non complet

Monsieur le Maire propose de modifier la durée hebdomadaire de l'agent social à temps non complet à raison de 31h56 minutes hebdomadaires affecté dans les services de la commune à compter du 1^{er} février 2022.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h03.

